

23 194

D É C R E T

DE LA

CONVENTION NATIONALE,

Du 4.^e jour de Prairial, an second de la République Française,
une & indivisible,

*Relatif à l'Assassinat commis par Lamiral sur la personne
de Collot-d'Herbois, Représentant du Peuple.*

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu
le rapport de ses comités de sûreté générale & de salut
public, décrète :

A R T I C L E P R E M I E R.

La Convention nationale charge le tribunal révolutionnaire
de poursuivre & de faire punir *Lamiral* & ses complices,
~~prevenu de~~ l'assassinat commis cette nuit dans la personne
de *Collot-d'Herbois*, l'un des représentans du peuple Français,
& de rechercher, avec le plus grand soin, les instigateurs
& les auteurs de cet attentat commis contre la représentation
nationale & le gouvernement révolutionnaire de la République.

I I.

Le président est chargé d'écrire, au nom de la Convention
nationale, au citoyen *Geffroy*, de la section de Lepelletier,
une lettre de satisfaction, pour la conduite civique qu'il a
tenue en contribuant efficacement, & avec un courage
républicain, à faire saisir l'assassin.

M. de Prairial.
San. 9.
N.^o 2364.

Case
Feb 5
PRE
9677
no. 30

Il fera rendu compte, tous les jours, à la Convention nationale de l'état des blessures du citoyen *Geffroy*, & il lui sera donné, pour le soutien de sa famille, une pension de quinze cents livres.

I I I.

Le présent décret ainsi que le rapport seront insérés au bulletin de la Convention, & envoyés aux armées, aux départemens, aux districts & aux tribunaux; aux armées, pour leur imprimer une haine nouvelle contre les ennemis de la République, & aux autorités constituées, pour exciter de nouveau leur zèle à déjouer les complots, à dénoncer les conspirateurs & à faire punir les assassins & les traîtres.

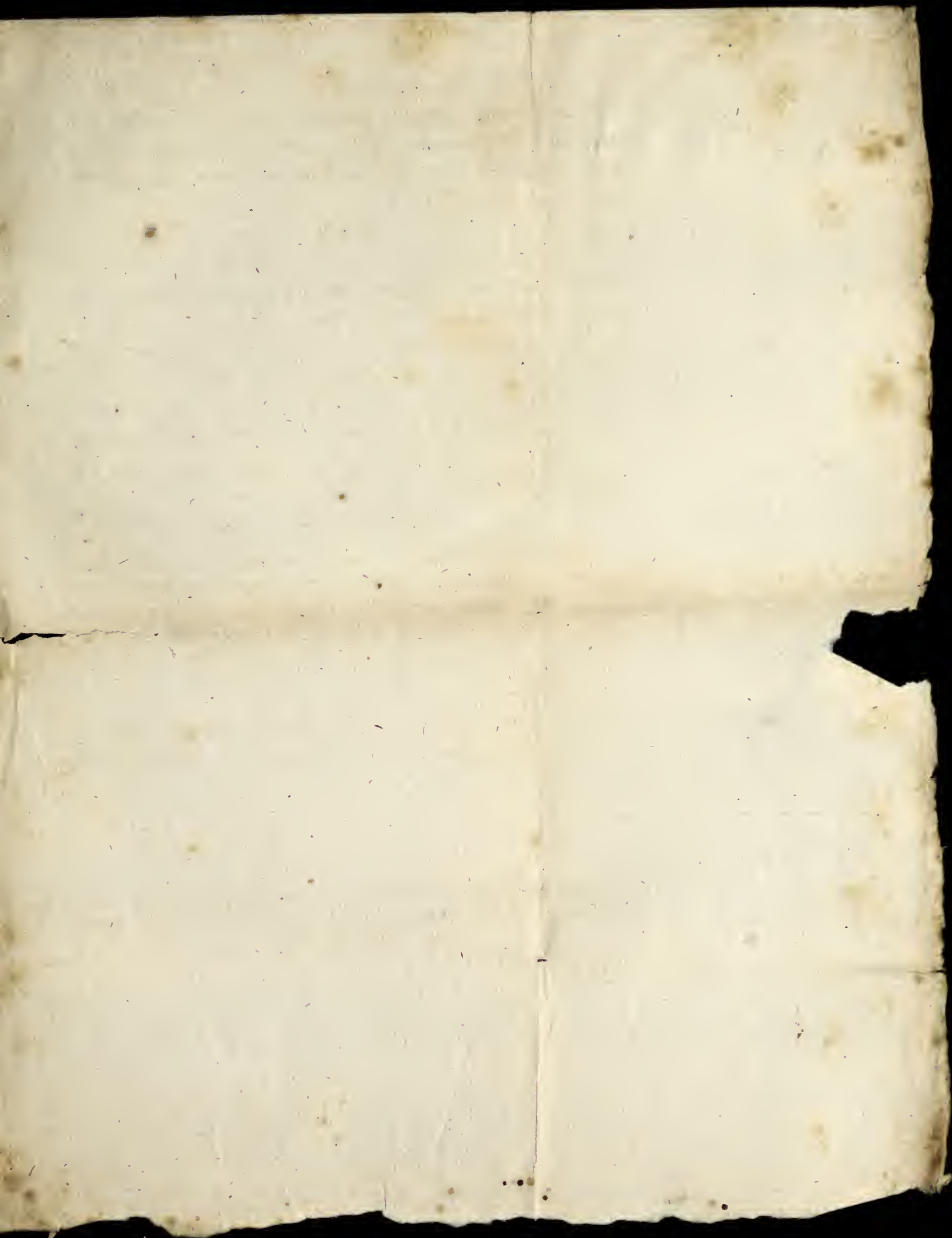
Le rapport & le décret seront traduits dans toutes les langues.

Visé par l'inspecteur. Signé CORDIER.

Collationné à l'original, par nous président & secrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 5 Prairial, an second de la République une & indivisible. *Signé VOULLAND, ex-président;*
LESAGE SENAULT & FRANCASTEL, secrétaires

Pour copie conforme :

*Le Commissaire des Administrations civiles,
Police & Tribunaux.*



Callot

[Faint, illegible handwriting]